



syndic bénévole démissionnaire et vente de leur appartement AG extraordinaire

Par **thomas57**, le **15/09/2020** à **12:26**

Bonsoir,

Plusieurs questions à poser si possible:

ayant reçu une convocation le 14/09 par courrier pour une AG extraordinaire le 26 septembre suite à la démission du syndic bénévole et vendeur de son bien, ou je suis copropriétaire de mon appartement:

pour faire court nous sommes 3 copropriétaires et 1 usufruitier dont le fils est le 4 eme copropriétaire,

Qui vote pour le changement du nouveau syndic et qui peut devenir nouveau syndic bénévole des 4

le vendeur peut-il voter?

moi et le deuxième copropriétaire, le nouveau futur acheteur, ou l'usufruitier ?

Sachant que je suis contre pour un nouveau syndic bénévole en raison de soucis d'entente.

Par **thomas57**, le **16/09/2020** à **11:55**

Bonjour ert merci,

L'usufruitier aussi peu-il être syndic sachant qu'il y a eut donation au fils de son bien ?

J' ai lut que non et qu'il ne pouvait pas être syndic. ni le fils ni le père